



LIVRET D'ACCUEIL



Photo prise par Willy BERRÉ, photographe

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

44630 PLESSÉ

Sommaire

Mot de bienvenue	p.2
Situation géographique de la Résidence.....	p.3
Histoire de la Résidence.....	p.4
Formalités administratives d'admission.....	p.6
Conditions financières.....	p.7
Présentation de la structure.....	p.7
La vie au sein de la Résidence.....	p.8
L'organisation de vos soins.....	p.12
Informatique et libertés.....	p.14
Modalités d'accès à votre dossier médical...	p.14
Principales dispositions relatives aux dépôts d'argent et de valeurs.....	p.14
Possibilité de désigner une personne de confiance et/ou rédiger des directives anticipées.....	p.15
Association de bénévoles.....	p.15
Notes personnelles.....	p.16

Annexes

Charte des droits et libertés de la personne
accueillie

Règlement de fonctionnement

Autres pièces jointes

Charte bientraitance

Liste des pièces à fournir et effets personnels

Organigramme

Tarifs des prestations et conditions de facturation

Informations sur la personne de confiance, les
directives anticipées et le mandat de protection
future

Madame, Monsieur,

La Direction et l'ensemble du
personnel vous souhaitent la
bienvenue et vous remercient
de votre confiance.

Ce livret d'accueil vous
permettra de faire connaissance
avec notre Résidence et son
fonctionnement. Vous y
trouverez de nombreuses
informations utiles.

Nous sommes à votre écoute et
nous vous assurons de tout
mettre en œuvre pour que votre
séjour se déroule dans les
meilleures conditions.

La Direction

Pour nous joindre



02.40.79.60.03

accueil@rochefoucauld.fr

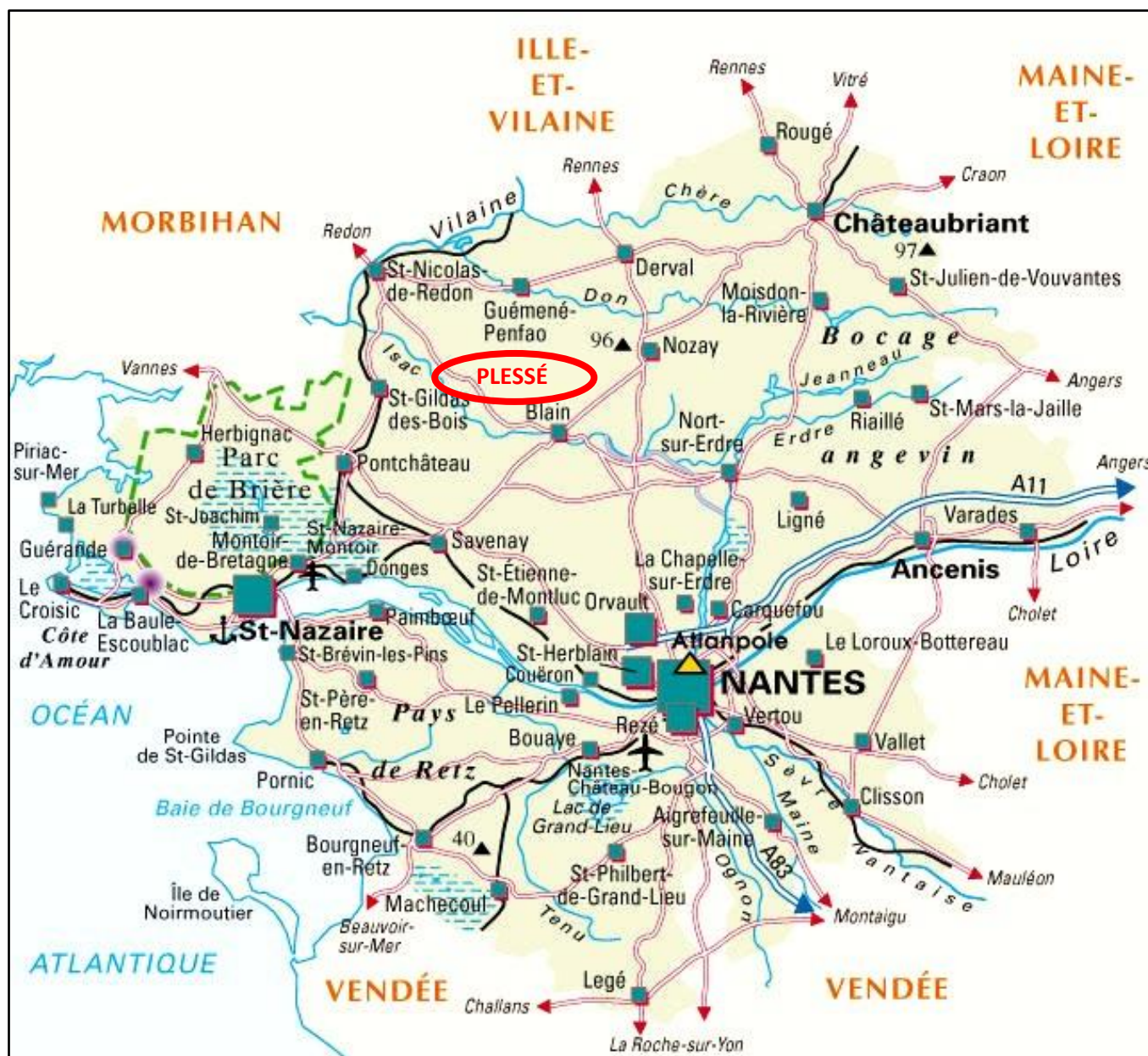
**Résidence de
La Rochefoucauld**

**6 rue du Dr Alexis Carrel
44630 PLESSÉ**

Situation géographique de la Résidence

Dans le département de Loire-Atlantique, la commune de Plessé se situe à 53 km de Nantes et de Saint-Nazaire, 23 km de Redon, 57 km de Châteaubriant et 79 km de Rennes.

C'est dans cette agréable commune que se situe la Résidence de La Rochefoucauld, que nous avons le plaisir de vous faire découvrir au travers de ce livret.



Histoire de la Résidence

La famille de la Rochefoucauld-Bayers édifie l'ancienne Résidence, située Route de Guenrouët à Plessé, de 1905 à 1910, afin d'accueillir des personnes nécessiteuses originaires de Plessé et des cantons limitrophes.

Etablissement de caractère dans un cadre verdoyant, il est légué par testament en 1935 au Département de Loire-Inférieure.

Hospice, hôpital local départemental puis communal, il devient le 1^{er} janvier 2008 un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) public autonome désigné sous le nom de la *Résidence de La Rochefoucauld*. Ce lieu de vie permet d'accueillir 95 résidents âgés de 60 ans et plus. Il n'assure pas d'hébergement temporaire.

En 2010, les membres du Conseil d'administration prennent la décision de reconstruire à neuf la Résidence sur un autre site, situé à proximité du bourg de Plessé. En septembre 2011, l'agence d'architecture William GOHIER de Rennes est désignée lauréate du concours organisé dans le cadre de cette reconstruction.

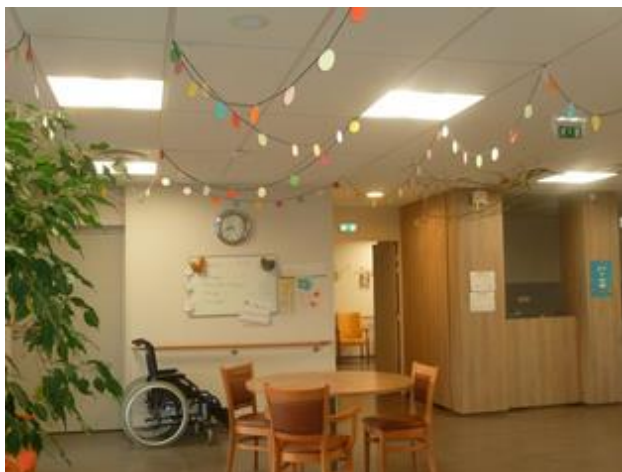
Le 17 décembre 2014, soit après 21 mois de travaux, la nouvelle Résidence, située au 6 Rue du Docteur Alexis Carrel à Plessé, est livrée. L'emménagement des résidents au sein de celle-ci s'est déroulé entre le 23 et le 25 février 2015.



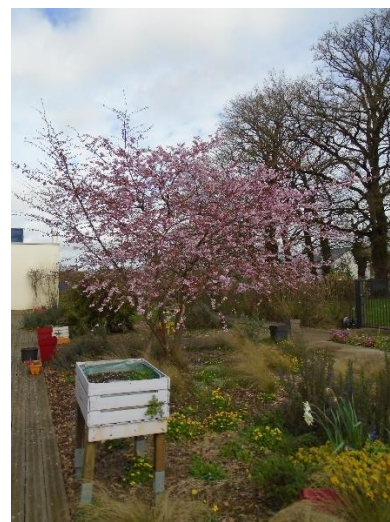
La nouvelle structure, conçue sur 2 niveaux (rez-de-chaussée et étage) comptabilise 95 chambres seules, quelques-unes étant communicantes afin de permettre l'accueil de couples.

Elle compte également une Unité pour Personnes Âgées Désorientées de 12 places, permettant d'accueillir en toute sécurité des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, à un stade avancé. Un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés de 12 places permet en outre, d'accueillir à la journée des résidents de l'établissement, atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés à un stade modéré.

L'Unité pour Personnes Âgées Désorientées



Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés



Formalités administratives d'admission

Un dossier d'admission doit être complété sur le site internet Viatrajectoire. Il se compose de deux parties : administrative et médicale.

Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous pour visiter la Résidence et consulter notre site internet pour avoir de nombreuses informations : <http://ehpad-larochefoucauld-plesse.fr/>

Après examen de votre demande d'inscription par la commission d'admission, la Direction pourra prononcer votre admission.

Le jour de votre arrivée, un contrat de séjour est conclu entre vous ou votre représentant légal et la direction de la Résidence, fixant les modalités de votre accompagnement et les conditions financières de votre séjour. Il vous sera remis et lu par la secrétaire chargée de votre accueil. A l'issue, il vous sera demandé de le signer, à défaut votre représentant légal.

Un règlement définissant les règles générales et permanentes d'organisation et de fonctionnement de l'établissement dans le respect des droits et libertés de chacun, vous sera remis. Vous devrez également le signer.

Une caution de garantie équivalente à un mois de frais d'hébergement est perçue à votre arrivée et sera encaissée. Aucune caution n'est demandée pour les requérants de l'aide sociale. Elle est restituée au terme du séjour selon les conditions énoncées dans le contrat.

Un état des lieux contradictoire de la chambre est réalisé. La clé du logement et/ou du placard est remise sur demande effectuée auprès de l'accueil, contre versement d'une caution.



Conditions financières

La Résidence est habilitée à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale lorsque les conditions de ressources sont insuffisantes pour couvrir les frais de séjour. Les dossiers d'aide sociale sont à retirer à la mairie de votre commune.

L'établissement répond aux normes pour l'attribution de l'aide personnalisée au logement (APL) permettant si vous remplissez les conditions nécessaires, d'en bénéficier. Les dossiers sont à retirer auprès de l'accueil. Vous devez le compléter et le transmettre à la caisse dont vous dépendez. A défaut, votre représentant légal remplira cette formalité.

La Résidence perçoit directement l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). De ce fait, si vous êtes originaires de Loire-Atlantique, vous n'avez aucune démarche à entreprendre pour pouvoir en bénéficier. En revanche, si vous provenez d'un autre département, vous devez faire une demande d'APA auprès du Conseil départemental dont vous dépendez. Cette aide remplace l'APA perçue pour le maintien à domicile.

La tarification applicable, composée d'un tarif Hébergement et d'un tarif Dépendance, est fixée annuellement (sauf disposition particulière) par arrêté du Conseil départemental, sur proposition du Conseil d'administration de la Résidence (voir tarif des prestations et conditions de facturation en pièce jointe).

Votre facturation est établie mensuellement et correspond au mois écoulé.

Présentation de la structure

Les résidents sont accompagnés au quotidien par une équipe pluridisciplinaire, composée d'un médecin coordonnateur, d'un cadre de santé, d'infirmiers, d'aides-soignants, d'agents de services hospitaliers, d'agents hôteliers, d'une équipe d'animation, de personnel des services généraux (administration, cuisines, lingerie et entretien des locaux) et techniques, d'un psychologue, d'un ergothérapeute et d'un diététicien (voir organigramme en pièce jointe).

D'autres professionnels libéraux complètent cette équipe, tels que les médecins généralistes, les masseurs kinésithérapeutes, les pédicures, etc.

La vie au sein de la Résidence

Votre chambre

Votre chambre dispose d'un lit médicalisé, d'un chevet, d'un système d'appel malade fixe, d'une prise télévision et d'une prise RJ45 pour la réception du téléphone (frais d'ouverture, abonnements et communications à votre charge). Celle-ci est personnalisable dans la limite de la surface disponible et des règles de sécurité. Les appareils électriques, conformes aux normes de sécurité, sont autorisés après validation par le personnel technique de la Résidence. Leur entretien reste à la charge du résident ou de son entourage.

Elle comporte également une salle d'eau, composée d'un meuble menuisé, d'une armoire de toilette, d'une douche, d'un WC et de patères.



La Résidence compte quelques chambres équipées de rails plafonniers, pour assurer les transferts de résident, de manière ergonomique par le personnel. De nouvelles chambres en sont équipées chaque année.

Vos repas

Vos repas, préparés quotidiennement et sur place par les cuisiniers en collaboration avec un diététicien, sont servis au restaurant ou en chambre. Les horaires sont les suivants :

- Petit déjeuner : de 7h00 à 8h30 en chambre
- Déjeuner : de 12h15 à 13h15 aux restaurants Victoria et du Canal
- Collation : à partir de 15h00 jusqu'à 16h15 en chambre ou au restaurant Victoria
- Dîner : à partir de 18h00 en chambre, de 18h30 jusqu'à 19h15 au restaurant Victoria



Afin d'améliorer notre prestation, votre avis est régulièrement recueilli et transmis à la commission des menus, se réunissant plusieurs fois par an.

Vous pouvez inviter vos proches à partager un repas, contre paiement, sur réservation auprès de l'accueil et dans la limite des places disponibles.

Les régimes alimentaires prescrits par ordonnance sont pris en compte.

Votre linge

Votre linge personnel doit être étiqueté à vos nom et prénom.

Une liste indicative pour composer le trousseau est fournie à l'entrée du résident (voir liste des pièces à fournir et effets personnels en pièce jointe).

Il peut être entretenu sur place par la lingerie de la Résidence et vous est restitué ensuite dans votre chambre. Cependant, nous déclinons toute responsabilité en cas de dégradation du linge fragile ou de la perte d'un vêtement non marqué.

Le linge hôtelier (articles nécessaires pour le lit, serviettes de toilette et draps de bain) est fourni par l'établissement (à l'exception des gants de toilette) et entretenu par une société extérieure.



Les autres prestations proposées par l'établissement

Prestations offertes :

- Votre courrier est distribué en semaine. Pour vos envois, vous pouvez déposer votre courrier affranchi à l'accueil durant ses horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00).
- Pour accueillir vos proches, une salle peut être mise à votre disposition.
- Des activités variées vous sont proposées quotidiennement en semaine, en fonction des goûts et capacités de chacun. Il pourra vous être demandé une participation financière pour certaines sorties.
Vos proches peuvent proposer leur aide lors de certaines activités.



- La Résidence dispose d'un minibus aménagé pour les personnes à mobilité réduite.



- Vous êtes libre de recevoir la visite du représentant du culte de votre choix. Des cérémonies religieuses peuvent être proposées au sein de la salle de culte de la Résidence.

Prestations à votre charge : vous pouvez faire appel aux professionnels de votre choix, tels que coiffeur, soins esthétiques, soins de pédicurie... Les tarifs sont fixés par les prestataires.



Les visites

Les visites sont libres. Toutefois, afin de faciliter la réalisation des soins, il est préférable de les prévoir en après-midi, de 14h00 à 18h00.

Vous disposez d'un salon et d'un restaurant des familles, situés au Canal pour accueillir vos proches et vous détendre, après réservation effectuée auprès de l'accueil.

Vous et vos proches pouvez vous promener autour de la Résidence en empruntant les allées aménagées à cet effet.



Demandes et réclamations

Un registre de demandes et réclamations est à disposition à l'accueil en cas de besoin.

En cas de litige, nous vous recommandons d'adresser un courrier à la direction de la Résidence.



Si cette démarche n'aboutit pas, vous avez la possibilité de vous faire assister par une personne qualifiée choisie sur la liste établie et arrêtée par les autorités compétentes. A cet effet, la procédure est disponible sur le tableau d'affichage des familles, situé à côté de l'accueil.

Le Conseil de La Vie Sociale

Ce conseil réunit les représentants des résidents, des familles, des représentants légaux, de l'établissement et du Conseil d'administration de la Résidence.

Cette instance, qui se réunit 3 fois par an, donne son avis et peut faire des propositions sur toute question portant sur le fonctionnement de l'établissement ou du service.

Afin de mieux vous représenter, les membres siégeant au Conseil vous invitent à prendre contact avec eux. Leurs coordonnées sont à votre disposition sur les tableaux d'affichage de la Résidence.



L'organisation de vos soins

Nous vous accompagnons dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie en recherchant votre participation chaque fois que possible dans l'objectif de rétablir ou de maintenir votre autonomie.

Le médecin coordonnateur veille à la bonne organisation et à la qualité des soins.

Les infirmières assurent votre suivi médical en relation avec le médecin traitant de votre choix, en collaboration avec les aides-soignants et agents de service. Une présence soignante est assurée 24 heures sur 24.

L'établissement dispose d'un outil informatique destiné à gérer votre dossier de soins. Celui-ci vous garantit la confidentialité des informations recueillies.

Des référents se présenteront dans les jours suivants votre arrivée. Ils veilleront à assurer un lien privilégié entre vous et le personnel. Ils recueilleront notamment vos habitudes de vie, vos souhaits et envies, dans l'objectif de proposer un accompagnement personnalisé autant que possible.

En fonction de votre état de santé et en concertation avec l'équipe soignante, il sera fait appel aux intervenants extérieurs de votre choix.



Parcours de santé

Un parcours de santé intérieur et extérieur à la Résidence est à votre disposition. Il peut être utilisé de manière autonome ou accompagné de votre famille ou de professionnels de la Résidence.



La gestion des dossiers administratifs et médicaux est informatisée dans le strict respect du secret médical et conformément aux dispositions de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Sauf opposition motivée de votre part, certains renseignements vous concernant, recueillis au cours de votre séjour, feront l'objet d'un enregistrement informatique, réservé uniquement à l'usage médical et paramédical.

Modalités d'accès à votre dossier médical



Conformément à la loi du 4 mars 2002, vous avez accès aux informations médicales contenues dans votre dossier, soit directement, soit par le médecin que vous aurez désigné comme intermédiaire par écrit.

La demande doit être faite par écrit à la direction de la Résidence.

La communication des informations médicales sera assurée par le médecin responsable de votre accompagnement.

Principales dispositions relatives aux dépôts d'argent, de valeurs et objets personnels

Vos biens et vos valeurs (bijoux, argent, etc.) ne peuvent être confiés à la garde de l'établissement. La Résidence ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation de ceux-ci.



Possibilité de désigner une personne de confiance et/ou de rédiger des directives anticipées

Conformément à la réglementation, il pourra vous être demandé de désigner une personne de confiance, qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui pourra recevoir, le cas échéant, l'information sur votre état de santé.

Cette désignation est faite par écrit et est révocable à tout moment. La personne de confiance peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

Par ailleurs, la réglementation prévoit que toute personne consciente peut donner ses instructions sur la conduite à tenir au cas où elle serait dans l'incapacité d'exprimer sa volonté. Ces directives anticipées se font par écrit.

Le détail de ces dispositions est disponible en pièce jointe.



Associations de bénévoles



Dans le cadre des animations, des associations de bénévoles interviennent auprès des résidents.

Association Anime ma vie Plesséenne

Anime Ma Vie Plesséenne est une association loi 1901 qui a pour but d'offrir aux résidents de l'EHPAD de La Rochefoucauld, des animations festives telles que chorales, spectacles etc...

Message de l'association Anime ma vie plesséenne à votre attention :

« Nous sommes un petit groupe et nous cherchons d'autres membres pour étoffer notre équipe. Nous nous réunissons une fois par trimestre environ. Votre participation peut se faire en adhérant à l'association (10€) et/ou en participant aux manifestations organisées par l'association. »

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du service d'animation de la Résidence. »

Notes personnelles

This image shows a full page of a document template designed for handwriting practice. It consists of a series of evenly spaced, horizontal dashed lines extending across the entire width of the page. There are no margins, text, or other markings present. The background is a solid light gray color.